



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

accidents

Question écrite n° 70556

Texte de la question

M. Gérald Darmanin interroge M. le ministre de l'intérieur sur la loi du 5 juillet 1985 tendant à l'amélioration de la situation des victimes d'accident de la circulation et à l'accélération des procédures d'indemnisation. Cette loi avait pour objectif d'accélérer et de faciliter l'indemnisation des victimes d'un accident de la circulation, en mettant en place un dispositif particulier de protection. L'indemnisation prévue par cette loi se fonde sur l'implication du véhicule, et non sur sa responsabilité, pour indemniser les victimes. Cependant, il semblerait que les assureurs, du fait de cette notion d'implication plutôt que de causalité, constatent de nombreuses fraudes. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui indiquer la position du Gouvernement sur ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Gérald Darmanin](#)

Circonscription : Nord (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 70556

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 décembre 2014](#), page 10020

Question retirée le : 2 février 2016 (Fin de mandat)